



RAPPORT D'ÉVALUATION

Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI) N° 003/TECHGHIL/2025

1. Contexte et objet

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'évaluation des Manifestations d'Intérêt AMI N° 003/TECHGHIL/2025 relatives à l'Étude d'identification de filières et de chaînes de valeurs favorables au développement de l'entrepreneuriat local dans quatre zones du pays, conformément aux termes de référence et à la grille d'évaluation détaillée approuvée par TECHGHIL, l'autorité contractante.

L'objet de cette évaluation est l'établissement de la liste restreinte et le classement des soumissionnaires, sur la base de critères techniques clairement définis et pondérés (annexes 1 et 2).

2. Le comité d'évaluation - Composition et mission

Un Comité d'évaluation des dossiers a été constituée dans le cadre de l'AMI N° 003/TECHGHIL/2025 relatif à l'**« Étude d'identification de filières et de chaînes de valeurs favorables au développement de l'entrepreneuriat local dans quatre zones du pays »**.

La mission du comité consistait à :

- Examiner la conformité administrative et technique des manifestations d'intérêt avec les exigences de l'AMI ;
- Apprécier la capacité technique, humaine et méthodologique des soumissionnaires au regard de l'objet de la mission, de l'objectif général, des objectifs spécifiques, des tâches du prestataire, des résultats attendus et des livrables définis dans les Termes de Référence ;
- Noter et classer les soumissionnaires sur la base de la grille d'évaluation détaillée, proposer la liste restreinte des meilleurs cabinets à inviter à soumissionner et formuler les observations utiles pour la suite de la procédure.

Le comité a accompli sa mission en se référant notamment aux rubriques suivantes des Termes de Référence : « Contexte », « Objectif général », « Objectifs spécifiques », « Tâches du prestataire », « Résultats attendus », « Livrables », « Période, durée et lieu d'exécution de la mission » et « Profil et qualifications du prestataire ».

[Handwritten signatures and initials in blue ink]



Le comité d'évaluation a tenu ses réunions entre lundi 15 et vendredi 18 décembre 2025 aux locaux de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL) au siège central de Nouakchott. Il est composé des membres suivants :

Nom et prénom	Fonction	Qualité
Zeinebou Boihy	Expert en entrepreneuriat	Présidente
Vatimetou Sidina	Cadre exécutif TECHGHIL	Membre
Mohamed M'Beirick	Expert en élevage	Membre
Abdallahi M'hamed Sidi	Expert suivi-évaluation	Membre

Après vérification des conflits d'intérêts, les membres du comité ont déclaré n'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec les soumissionnaires évalués.

3. Soumissionnaires évalués

Les soumissionnaires ayant soumis des dossiers de manifestations d'intérêt dans les délais impartis et évalués par le comité sont les suivants :

1. Performance Group & Capacities Building International
2. ADA Consulting -- IFC Afrique SARL
3. ENVIROTECH Consulting -- Login Consulting
4. CEFCOD -- BEMC
5. TEG
6. FICOM -- 2MB
7. Groupement Stratégie Partenariat SA -- Tamkin
8. Sarah Consulting -- Prestige SAU
9. KPMG

4. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation a été conduite exclusivement sur la base de la grille d'évaluation technique jointe au dossier d'AMI, pour un total de 100 points, répartis selon les critères suivants, tels que définis dans les Termes de Référence et la grille d'évaluation détaillée approuvée par TECHGHIL :

1. Expérience générale du cabinet : 20 points

AB

AS

HB



2. Qualifications et expérience des consultants (Chef de file et consultants) : 35 points
3. Références pour des missions similaires vérifiables : 35 points
4. Références sous-régionales ou locales : 10 points

Chaque dossier a été analysé individuellement par les membres de la sous-commission, puis les notes ont été consolidées et validées en séance plénière.

Sous critères : pondération de départage en cas d'égalité de notes :

Afin de départager les soumissionnaires en cas d'égalité de notes techniques, la sous-commission a adopté des sous-critères spécifiques, notamment sur le critère des « Références pour des missions similaires vérifiables ». Dans ce cas, la note maximale du critère est attribuée au soumissionnaire présentant le plus grand nombre de missions similaires vérifiables, et les autres soumissionnaires sont notés proportionnellement à leur nombre de missions similaires par rapport à celui du premier classé.

5. Résultats détaillés de l'évaluation

5.1 Synthèse des notes par soumissionnaire

L'évaluation en appliquant la grille d'évaluation a donné les résultats présentés dans le tableau ci-après :

Soumissionnaire	Score total /100	Classement	Observations principales
CEFCOD -- BEMC	100	1er	Excellente expérience générale, équipe qualifiée et références complètes. Plus de 29 études pertinentes dont 4 études en Mauritanie.
Performance Group & Capacities Building International	90	2e	Expérience générale et références solides. Plus de 23 études pertinentes dont 8 études en Mauritanie.
ADA Consulting -- IFC Afrique SARL	85	3e	Bonne expérience générale. 53 missions similaires pertinentes dans la sous-région dont 4 études en Mauritanie.
Sarah Consulting -- Prestige SAU	80	4e	Bonne expérience et références. 11 études pertinentes en Mauritanie. Quelques insuffisances documentaires.
TEG	70	5e	Expérience générale acceptable avec 5 études pertinentes dans la sous-région. Absence de références locales.

[Handwritten signatures]

[Handwritten signature]



KPMG	70	5e	Expérience générale et références similaires vérifiables. 9 études pertinentes dans la sous-région. Les informations vérifiables sur l'expérience de l'équipe n'ont pas été fournies.
FICOM -- 2MB	20	6e	Faible expérience. Une seule étude a été vérifiable.
ENVIROTECH Consulting -- Login Consulting	5	7e	Références et qualifications non justifiées.
Groupement Stratégie Partenariat SA -- Tamkin	5	7e	Absence de diplômes et références probantes. Une seule étude a été vérifiable.

5.2 Observations générales

Le comité a formulé les observations suivantes :

- Plusieurs soumissionnaires ont déclaré des références non justifiées (absence d'attestations, contrats, procès-verbaux ou liens publics permettant la vérification).
- Certains dossiers présentent des diplômes ou attestations d'expérience manquants, affectant significativement la notation du critère 2 (Qualifications et expérience des consultants).
- Les soumissionnaires ayant démontré une expérience spécifique en Mauritanie ou dans la sous-région ont bénéficié d'un avantage notable au critère 4 (Références sous-régionales ou locales).
- La qualité des dossiers varie considérablement, certains soumissionnaires ayant fourni une documentation complète et vérifiable, tandis que d'autres ont présenté des justificatifs insuffisants.

6. Classement et liste restreinte

Sur la base des scores obtenus lors de l'évaluation, le classement est le suivant :

- CEFCOD -- BEMC : 100 points
- Performance Group & Capacities Building International: 90 points
- ADA Consulting -- IFC Afrique SARL : 85 points
- Sarah Consulting -- Prestige SAU : 80 points

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a name starting with 'Abd' followed by initials. Below the signature, there is a blue mark resembling a checkmark or a stylized 'D'.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a name starting with 'Abd' followed by initials.



5. TEG : 70 points
6. KPMG : 70 points

Liste restreinte retenue pour l'étape suivante : Les six (6) premiers soumissionnaires classés sont retenus pour être invités par ordre de classement à soumissionner à l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude d'identification de filières et de chaînes de valeurs.

8. Conclusion et recommandations

Le comité d'évaluation conclut que les soumissionnaires retenus sur la liste restreinte disposent des capacités techniques, humaines et des références nécessaires pour la réalisation de la mission d'étude d'identification de filières et de chaînes de valeurs favorables au développement de l'entrepreneuriat local dans les quatre zones du pays, telle que définie dans les Termes de Référence.

Le comité recommande donc que :

1. Le soumissionnaire classé en tête soit convié à participer à l'appel d'offres pour la phase de soumission des offres techniques et financières ;
2. Les dossiers des autres soumissionnaires soient conservés aux archives de l'Agence TECHGHIL conformément à la réglementation en vigueur ;
3. Les soumissionnaires non retenus soient notifiés de la décision du comité.

Le présent rapport est rédigé pour servir et valoir ce que de droit.

9. Signatures

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 2025

Nom et prénom	Fonction	Qualité	Signature
Zeinebou Boihy	Experte en entrepreneuriat	Présidente	
Vatimetou Sidina	Cadre exécutif TECHGHIL	Membre	
Mohamed M'Beirick	Expert en élevage	Membre	
Abdallahi M'hamed Sidi	Expert suivi-évaluation	Membre	